

**N°24 - Autorisation donnée à  
Monsieur le Maire d'acquérir à  
l'euro symbolique une  
parcelle de terrain située  
Chemin de la Bonde, propriété  
de Monsieur ANEZIN -  
délibération annulant et  
remplaçant la délibération du  
25 septembre 2017**

**Rapporteur Mme Nérini**

Mme NERINI : C'est d'autoriser Monsieur le Maire d'acquérir à l'euro symbolique une parcelle de terrain située Chemin de la Bonde dont le propriétaire est Monsieur Anezin.

MONSIEUR LE MAIRE : Avant on passait sans indemnité, la Trésorerie nous dit qu'il faut mettre un euro symbolique.

M. le Maire demande aux Conseillers Municipaux de procéder au vote.